

## CHAPITRE VI.

### PAYSAGES, MARINES.

---

**145.** Les dessins que nous avons expliqués ne sont que des exercices de perspective ; suivant l'exemple de la plupart des auteurs qui ont écrit sur cet art, nous n'avons pas cru nécessaire de représenter des lointains. Les dessins des planches 17 et 24 sont les seuls qui puissent être considérés comme formant tableau.

En général, une vue doit être complète. Dans un paysage, si le terrain forme une plaine indéfinie et sans pente sensible, sa perspective s'élèvera jusqu'à la ligne d'horizon. On le considérera comme un géométral auquel toute la perspective pourra être rapportée. Il sera alors facile d'apprécier la grandeur perspective qu'un homme, un arbre ou un objet quelconque doit avoir à un plan de front déterminé.

Ainsi, sur la figure 68, la taille d'un homme étant MB à l'échelle du premier plan, ou  $M_1B_1$  à l'échelle des figures géométrales 66 et 67, on déterminera sans difficulté la grandeur des personnages sur toute la partie droite du dessin qui représente un terrain horizontal, passant par la base AB du tableau.

Sur la figure 112, la ligne d'horizon étant au-dessus du cadre, on ne doit pas voir le ciel.

Quand le terrain est accidenté, il s'élève nécessairement au-dessus

de la ligne d'horizon ; la succession des plans de front n'est plus indiquée d'une manière précise, et par suite on ne peut déterminer la grandeur d'un personnage, qu'en supposant connue la hauteur du point où il se trouve au-dessus d'un plan horizontal dont on ait la ligne de terre. Les opérations à faire sont représentées sur la gauche de la figure 68. La ligne de terre est AB, mais nous avons opéré sur l'échelle des largeurs  $A_1B_1$ ; alors l'élévation  $A_1E$  du personnage et sa grandeur EN sont données à l'échelle des figures géométrales 66 et 67.

**146.** Il est rare que l'on dessine un paysage d'après des figures géométrales ; cependant un architecte peut vouloir faire des vues d'un parc qu'il projette. On doit faire d'abord la perspective du plan en craticulant, comme il est indiqué aux articles 31 et 32, puis on aura égard aux hauteurs des différents points qui seront généralement données par des cotes. La grandeur des arbres et des divers objets sera facile à établir.

**147.** Dans les marines, la mer s'élève jusqu'à la ligne d'horizon ; sa surface forme un géométral auquel on peut rapporter toute la perspective. Il n'y a rien d'indéterminé ; et on peut préciser la hauteur perspective des mâts de navire et de tous les objets.